

Date de dépôt: 8 juin 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition concernant la modification du programme scolaire primaire et secondaire qui est discriminatoire envers les femmes

Rapport de M^{me} Salika Wenger

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement et de l'éducation a examiné la pétition 1340 (annexe 1) au cours de trois séances, sous la présidence de M. le député Jacques Follonier, en la présence de M^{me} Extermann directrice DGPO, DIP et avec l'aide de M. Hubert Demain procès-verbaliste que nous tenons à remercier pour la qualité de son travail.

Audition :

Les pétitionnaires :

M^{lles} Garance Mugny (3^e, Rousseau), Roxane Morger (3^e, Voltaire), Sandrine Bilz (3^e, Rousseau) et Ylizia Esteves (3^e, Rousseau)

Au Collège Rousseau, les élèves de troisième année peuvent bénéficier d'un cours en option complémentaire de droit « égalité homme/femme ». Dès le premier cours, l'enseignant a demandé à ses élèves de bien vouloir noter le nom des femmes célèbres dont ils/elles avaient entendu parler dans le cadre scolaire. La plupart des élèves se retrouvèrent face à une feuille pratiquement vierge. La suite du cours attira leur attention sur l'existence de nombreuses

inégalités entre hommes et femmes. Elles décidèrent à leur tour d'attirer l'attention sur cette situation par la voie d'une pétition.

Au collège Voltaire, on ne prévoit pas, même en option, ce type d'enseignement. Les jeunes filles ont pris conscience de cette situation à la suite de leurs amies du Collège Rousseau. Elles aussi constatent qu'effectivement aucun des ouvrages recommandés en cours de français, d'histoire ou d'histoire de l'art ne sont écrits par des femmes, pire, qu'aucune femme célèbre n'est étudiée dans le cadre de ces cours.

Cette situation a suscité une certaine curiosité et une volonté d'élargir le champ de connaissance des pétitionnaires sur cette problématique. Elles ont également réfléchi à la question de l'éducation des enfants dans ce domaine, notamment de la répétition de divers stéréotypes masculins-féminins véhiculés au travers du matériel et du contenu pédagogique depuis les petites classes et espèrent que des changements interviendront dans le sens d'une ouverture sur la problématique de genre, notamment par l'offre de cours à options (droit et histoire) et ce, dans l'ensemble du système scolaire genevois, y compris ECG et écoles de commerce.

Pour ces jeunes filles, l'enseignement dispensé au collège est une formation de culture générale, et il semble dès lors inadmissible de sortir de ce cursus sans être capable de citer les œuvres d'une seule auteure féminine. Les pétitionnaires admettent qu'elles ont naturellement centré leurs réflexions sur leurs collèges, sans bien connaître la situation dans le reste du parcours scolaire. Elles souhaitent sensibiliser les enseignant-e-s à cette problématique particulière et aimeraient que soit imposée la lecture d'au moins une auteure féminine, comme c'est déjà le cas pour la littérature suisse. Elles rappellent que l'obligation de lecture porte sur dix ouvrages par an et précisent que cette pétition ne se veut pas à proprement parler féministe. Elle a d'ailleurs été signée par de nombreuses jeunes femmes, mais aussi par des jeunes gens, qui se disent également préoccupés par le manque de références féminines dans le domaine culturel.

Audition du DIP

M^{me} Marianne Extermann, directrice générale de l'enseignement postobligatoire

Le cours mentionné par les pétitionnaires est une option complémentaire prévue dans le cursus gymnasial en 3^e et 4^e, à raison de deux heures par semaine. Les modules peuvent être semestriels, annuels ou englober les deux années. Les cours à options complémentaires ne s'ouvrent chaque année, qu'en fonction de l'effectif suffisant d'élèves intéressés à cet enseignement,

généralement situé autour d'un minimum de 10-12 élèves. Il est donc possible que l'opportunité de suivre les cours centrés sur cette problématique existe aussi dans d'autres collèges sans nécessairement avoir été ouverte, faute d'élèves. Rendre obligatoire dans tous les établissements un module d'option complémentaire sur ce sujet, impliquerait un intérêt communément partagé par tous. Il serait envisageable que, dans le cadre de cours principaux, tels que l'histoire ou la géographie, certains modules puissent offrir l'occasion d'aborder ces thématiques (par exemple au travers du concept de développement durable ou de la problématique interdisciplinaire du racisme ou de la violence).

Il faut rappeler que dix disciplines différentes offrent chacune des modules d'option complémentaire. La palette des offres est déjà très large, par exemple : en histoire de l'art, il existe un module complémentaire d'art visuel susceptible de s'intéresser aux femmes artistes.

En ce qui concerne les œuvres à lire, en français, le choix est défini par les enseignant-e-s au sein des groupes de disciplines. Ils, elles déterminent cette liste en fonction de l'année, et donc de la période littéraire étudiée. Cette liste n'est jamais totalement impérative. Par exemple, l'œuvre de Marguerite Yourcenar est étudiée au collège, sans que cela ne soit nécessairement le cas au Collège Voltaire ou Rousseau. Au sein du département de l'instruction publique, la préoccupation de traiter ce thème est bel et bien présente, mais s'articule en fonction des objectifs scolaires des diverses disciplines. On doit toutefois reconnaître que, traditionnellement, les cours de langues sont émaillés des œuvres de Shakespeare, Dante ou Goethe, et que la perspective strictement féminine n'est pas considérée comme essentielle à l'enseignement concerné.

Le Bureau de l'égalité constitue un pôle de référence dans l'élaboration des moyens d'enseignement (par exemple dès la fin des années 80, les manuels des classes de primaire tiennent compte de ces réalités, sans relayer de préjugés, et en donnant de la femme une image plus active). Il est d'ailleurs étonnant que les pétitionnaires âgées de 18 ans n'aient pas bénéficié de ce type d'enseignement. Pour ce qui a trait à la sortie des stéréotypes quotidiens, la « journée des filles » et les orientations de l'OOFP veillent à proposer aux élèves des deux sexes, les métiers techniques, ceux dits féminins ainsi que les formations supérieures de type scientifique. Ce travail débute dès l'école enfantine et se poursuit jusqu'à l'université. Il faut noter le rôle convergent joué simultanément par l'OOFP, le SRED, la CDIP dans cette démarche.

Les processus de mise en place d'éventuels modules en formation continue s'inscrivent dans la durée, puisque cette préoccupation est de nature durable.

M^{me} Fabienne Bugnon, directrice du Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes

M^{me} Bugnon approuve cette mise en débat mais sans se positionner sur la forme choisie. Elle a suggéré aux pétitionnaires de rencontrer les directions en les rendant attentives à une éventuelle récupération. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle s'est refusée à contresigner la pétition.

A l'occasion des premiers contacts téléphoniques avec les pétitionnaires, la révolte et les attentes des jeunes pétitionnaires étaient nettement perceptibles, comme la peur de ne pas être entendues au regard de leur jeunesse. Il est à noter que, à l'âge des pétitionnaires, les jeunes femmes ne se manifestent que rarement. Par contre, chaque année, les apprenties de l'Etat expriment certaines doléances parfois très dures. Elles aimeraient un meilleur soutien contre les moqueries et le harcèlement. Cela devrait être envisagé dans certains milieux de la formation, traditionnellement masculins, voire même au sein des familles qui peinent à soutenir certains choix des jeunes filles. Mais le service ne disposant d'aucun moyen de contrainte pour faire cesser ces agissements, il se borne à sa mission d'information et de sensibilisation. Des discriminations peuvent, le cas échéant, être dénoncées et les victimes soutenues dans leurs démarches, mais le Bureau de l'égalité ne peut agir dans le cadre pédagogique autrement qu'en attirant l'attention sur tel ou tel autre point. De plus, M^{me} Bugnon précise que depuis son arrivée à la direction, aucun document pédagogique n'a été soumis à l'expertise du bureau de l'égalité.

Par ailleurs, M^{me} Bugnon partage la démarche des jeunes collégiennes qu'elle juge justifiée. Elle soutient aussi la demande de choisir des patronymes de femmes célèbres pour baptiser les collèges. Le bureau de l'égalité sensible à ces problèmes met plus spécifiquement l'accent sur la formation avec les instruments pédagogiques suivants¹ :

1. La « journée des filles », des discussions sont d'ailleurs en cours avec le DIP pour les prochaines éditions.
2. Les « ateliers TECKNA+ » au CO, qui servent à déconstruire les stéréotypes liés aux choix professionnels.

¹ Cf. document de préparation remis par le DIP.

3. Le « classeur Egalité » qui est actuellement en révision au niveau romand.
4. Une experte qui est mandatée dans le groupe PECARO.
5. Des interventions ponctuelles dans les écoles à la demande des enseignant-e-s (IES, collège, CEPTA).
6. Le programme fédéral « 16+ » axé sur la formation professionnelle des jeunes qui devrait arriver à terme cet été et pour lequel il faudrait alors envisager les modalités de diffusion, y compris à Genève.

Par ailleurs, un livre « Histoires et visages de femmes » de Brigitte Montineri a été présenté au Salon du livre, cet ouvrage devrait être mis à disposition dans les bibliothèques scolaires. Un autre projet est en cours « Pionnières et créatrices », il collecte les biographies de diverses femmes romandes qui ont marqué les 19^e et 20^e siècles en se distinguant dans les arts, les sciences, la médecine, le journalisme, etc. Ce travail, réalisé par des bénéficiaires d'emplois temporaires fédéraux, est sponsorisé par les Bureaux romands de l'égalité et divers fonds. Une centaine de fiches biographiques ont déjà été rédigées, dont une soixantaine devraient être publiées le 14 juin prochain. Cet outil pédagogique évolutif pourrait aussi être associé à du matériel interactif.

Le Bureau de l'égalité est transversal à tous les services et serait à même d'intervenir dans l'ensemble des départements. Il est néanmoins regrettable de ne disposer que de relais institutionnels relativement faibles, seulement ½ poste en charge des relations avec le DIP. Il serait souhaitable d'institutionnaliser cette liaison, puisque le service reste essentiellement tributaire des volontés individuelles des enseignant-e-s. Les interventions dans les CO sont l'occasion de nombreuses discussions postérieures. Mais si l'accueil est toujours positif les préalables sont souvent difficiles. Trouver un créneau dans le programme chargé des enseignant-e-s reste compliqué. Madame Bugnon plaide pour la systématisation de ce genre de démarche mais, à défaut, le service reste à la disposition des enseignant-e-s.

Il serait aussi souhaitable d'accroître la visibilité des « études-genre » élaborées à l'Université. Les universitaires pourraient ainsi dispenser un enseignement au niveau de la formation de base et/ou de la formation continue des enseignant-e-s qui pourrait aider à développer une plus grande sensibilité à cette problématique. M^{me} Brunschwig Graf avait lancé l'idée d'une recherche SRED sur les différences dans le comportement scolaire dans la formation dispensée entre filles et garçons, dans les moments de « décrochement ».

Les constats relatifs aux genres des métiers sont répétitifs. Il s'agit de donner aux filles comme aux garçons une liberté de choix de métier. La « Journée des filles » y contribue mais ce travail est d'envergure et nécessite du temps.

Le Collectif du 14 juin, organisation faïtière des associations féminines et féministes de Genève : M^{me} Huguette Junod

M^{me} Junod, ancienne enseignante du cycle et de l'EDEC, a rapidement été confrontée et sensibilisée au sexisme de l'ensemble des manuels scolaires. Elle se dit ravie de constater que des collégiennes relayent ce qu'elle a tant de peine à transmettre depuis une trentaine d'années, au travers de son engagement, notamment au sein du « Collectif 14 juin ». Pour elle, il est remarquable que cette pétition ait rassemblé plus de 1000 signatures de jeunes.

En 1995, elle a entrepris des études-genre, qui ont débouché, en 1998, au dépôt d'un mémoire² sur l'idéologie sexiste des manuels scolaires genevois au XX^e siècle. Elle a également participé à la rédaction en 1994, de l'ouvrage collectif « Pour une éducation épïcène »³, sous la direction de Thérèse Moreau. Contrairement à ses premiers espoirs, ces publications ne donnèrent pas véritablement lieu à une prise de conscience globale de la part du monde enseignant. Cet ouvrage distribué dans les écoles, a été peu lu et n'est pas devenu une étude de référence. Les enseignant-e-s continuant à utiliser un matériel pédagogique sexiste, de manière souvent inconsciente et même à en produire, toujours involontairement. Personne ne veut produire du matériel sexiste ou être discriminatoire, mais l'éducation reçue, souvent basée sur des schémas répétés, nous condamne, à divers degrés, à ce sexisme. L'oratrice avoue d'ailleurs n'être pas à l'abri de ces comportements, malgré ses précautions.

Il lui semble d'une importance capitale que le politique se mobilise en faveur de cette lutte contre les discriminations. Pour ce faire, M^{me} Junod suggère :

- des interventions au niveau de la formation initiale des enseignants-e-s et de la formation continue ;
- une sensibilisation des doyen-ne-s- dans différentes disciplines ;
- l'intégration de critères non sexistes dans les travaux de recherches, qui serviraient de base au travail des enseignants-e-s ;

² Exemple à disposition auprès du SGC.

³ A disposition auprès du SGC.

- l'intégration de ces recommandations dans la formulation de questionnaires d'examens.

En 2000, elle a été mandatée par Recherche et Développement, pour élaborer un travail pratique à l'intention des enseignants de français, d'histoire, de sciences, consistant en une bibliographie de plus de 100 pages comprenant de nombreux sujets de dissertation et des pistes pratiques à suivre. Elle admet que de collecter et d'analyser des documents égalitaires implique un investissement plus important que le simple recours au dictionnaire des citations, véritable modèle de misogynie. L'ouvrage encore en préparation devrait sortir pour la prochaine rentrée. Elle déclare, sans illusions, que si cet ouvrage a un retentissement aussi confidentiel que le précédent, on ne doit pas s'attendre à de grands changements. Elle espère donc qu'on demande aux enseignants-e-s, grâce à des directives précises, d'utiliser ce matériel mis à disposition.

La formation des maître-sse-s

Joachim Dolz, coordinateur à la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation (IFMES) et Rémi Villemin, directeur de l'Institut de formation des maître-sse-s de l'enseignement secondaire (LME)

M. Dolz note que cette pétition constitue une crise de conscience de la problématique de l'égalité entre hommes et femmes. Il constate que la requête parle de conseils et de recommandations, loin d'un esprit contraignant. L'orateur s'est penché sur les textes de référence de l'union européenne. Ces textes suggèrent de proposer des exemples positifs d'égalité, de mixité et de parité au sein des manuels. Il convient aussi que le matériel existant présente parfois une vision insidieuse de la femme et admet le maintien de rôles stéréotypés propres à stigmatiser la position des femmes dans la société. Pourtant il évoque quelques risques liés à cette demande :

1. Les experts qui proposent les lignes de force des différents programmes n'axent pas leur travail sur l'histoire des grands personnages ou des grands événements. Généralement, leurs suggestions tendent à permettre une analyse critique des situations historiques. Dès lors il serait peu souhaitable, afin de répondre aux attentes de cette pétition, de créer de toutes pièces une histoire artificielle. Il paraît plus utile de mettre précisément en lumière les discriminations historiques. Il ne s'agit donc pas d'opposer systématiquement les hommes et les femmes dans l'enseignement, mais d'éduquer le regard et de permettre l'approche critique des textes. Il rappelle que dans les plans d'études, les objectifs

s'organisent autour d'objectifs prioritaires. Il ne croit pas que dresser des listes soit une solution objectivement satisfaisante.

Il prend un exemple caricatural dans l'œuvre de la comtesse de Ségur, «Les petites filles modèles». En effet cet ouvrage écrit par une femme, relaie un certain nombre de stéréotypes sexistes dont il serait impossible aujourd'hui de faire la promotion, sans d'ailleurs prétendre en faire la censure. Cette production littéraire est le reflet d'une époque qui peut être étudiée et dont les valeurs peuvent être critiquées.

2. Il rappelle, comme auteur de moyens d'enseignement, que la CIIP coordonne les plans d'études et établit des commissions de lecture. Ces commissions produisent un certain nombre de recommandations afin d'éviter de présenter des stéréotypes néfastes et peuvent toujours être complétées. Les auteurs de la pétition devraient être informés de leur existence.

La politique d'achat d'ouvrages devrait veiller à promouvoir la diversité. Mais on peut également agir par d'autres biais, il existe un cours sur les dimensions interculturelles qui traite de ces questions ainsi que du sexisme, du racisme et de toutes les discriminations. Dans une ville multiculturelle comme Genève un traitement global s'impose. Ce séminaire d'éthique prétend permettre la construction de valeurs pour chaque citoyen et le rôle particulier de l'enseignant-e dans cette construction y est abordé.

Les nouveaux plans d'études ne présentent pas de listes d'auteurs, ni hommes ni femmes, tout comme l'enseignement de l'histoire ne se fait pas sur base de listes. Des personnalités y sont mentionnées mais ne priment pas sur les objectifs fondamentaux. Sous cet angle, il regrette que cette pétition aille à l'encontre des nouveaux plans d'études.

M. Villemin rappelle que l'IFMES n'intervient ni dans les programmes ni dans les contenus. Néanmoins il trouve cette initiative positive puisqu'elle milite pour la réduction de discriminations souvent mal ressenties. Dès la mise en place de l'institut en 1999, il a été sollicité de manière récurrente pour introduire dans la formation des éléments qui touchent à l'égalité hommes/femmes. Il était sensible à cette préoccupation mais dans l'incapacité immédiate d'y répondre, occupé, à l'époque, par d'autres urgences. Il s'agissait d'inclure dans la formation un séminaire ou un module relatif à cette question. Après mûre réflexion qu'il apparut qu'il s'agissait d'inclure une valeur transversale à l'ensemble des enseignements et c'est cette option a été choisie.

Des contacts furent pris avec le Bureau de l'égalité par l'intermédiaire d'une stagiaire qui une fois sa formation achevée a rejoint l'équipe afin de travailler sur ces questions. Cette collaboratrice est à l'origine d'une journée

de l'égalité (voir document « Journée de sensibilisation à l'égalité », 24 septembre 2001). Il s'agissait de déterminer l'attitude adéquate de l'enseignant-e face à une classe mixte dont la construction de la personnalité de chaque élève va dépendre.

Cette collaboratrice a un nouveau mandat, celui de conseillère pour les questions d'égalité. Elle est donc présente à chaque rentrée scolaire, et reste à disposition des formateurs/trices ou des maître-sse-s en formation. Elle entretient des contacts avec la FAPSE en vue d'un futur projet de recherche sur le thème de l'égalité dans l'enseignement. Ces questions sont également abordées dans des modules de formation pour les psychologues ou les intervenant-e-s en sociologie.

Les enseignant-e-s sont tenus contractuellement d'appliquer des plans d'études. Ils doivent appliquer les programmes, voire utiliser obligatoirement certains manuels, et il leur arrive de découvrir dans ces manuels des contradictions avec les valeurs qui sont les leurs. L'Institut les aide à se former un esprit critique. Il note que, au-delà de l'égalité homme/femme, la multiculturalité est également une valeur partagée par toutes et tous et prise en compte dans la formation des maître-sse-s.

Discussion et votes

Cette discussion n'a pas fait l'objet d'une polarisation gauche/droite et chacun-e s'est réellement préoccupé de donner une réponse adéquate à ces jeunes filles dont le courage et la citoyenneté ont été salués par toutes et tous les commissaires présent-e-s lors de ces travaux.

Il est étonnant de constater que les enseignantes ne soient pas plus préoccupées par cette problématique alors même que l'essentiel du corps enseignant, au niveau primaire, est constitué de femmes, comme d'ailleurs au CO (environ 60%) et probablement au PO. Ces enseignantes sont typiquement des femmes au travail, elles connaissent la réalité de ce type de contraintes, et il paraît surprenant de voir que ce sont les élèves qui doivent se mobiliser dans ce domaine. Situation d'autant plus incompréhensible qu'elles bénéficient d'une grande liberté académique et les établissements aussi. Dans ce cadre on peut se demander si la pétition reflète ou non une situation commune à une bonne part, voire à la totalité, des collèges ?

Il est regrettable de voir la problématique des genres reléguée à la catégorie d'option. Car au moins 40% d'auteurs féminines pourraient être reprises dans l'ensemble des disciplines (art, histoire...). Ce pourcentage tient compte de la place relative des femmes au cours des siècles, puisqu'il est vrai

qu'à certaines époques elles furent moins présentes sur la scène publique. Il n'en reste pas moins que la notion d'égalité est absolument incontestable et évidente, mais que son application peut parfois s'avérer complexe, même si, dans la littérature contemporaine par exemple, il y a de nombreuses auteures.

La commission se demande s'il est envisageable de faire participer les élèves au choix des livres (listes/thèmes) ?

Il est difficile de se satisfaire d'une vision uniquement basée sur le long terme, qui vise à attendre que l'évolution des mentalités se réalise d'elle-même. On peut être perplexe sur la nécessité des quotas, mais dans la mesure où un auteur suisse doit figurer au programme pourquoi pas une auteure, dès lors le pas à franchir serait moins grand. Le fait qu'une certaine mentalité se soit perpétuée durant des années, malgré l'évolution sociale et la présence massive d'enseignantes, laisse peu d'espoir quant aux résultats d'une simple sensibilisation. Il ne s'agit que de la partie immergée de l'iceberg et cette problématique s'inscrit dans un cadre plus général, de mission de formation et d'information de l'Ecole, qui vise à intégrer dans les esprits et les comportements, la réalité de cette égalité. L'Ecole travaille dans cette large perspective. Personne ne conteste le long terme de cette entreprise, déjà engagée et probablement à redynamiser, mais le sacro-saint principe de la liberté académique ne doit pas servir de prétexte pour refuser d'intervenir à court terme (directives, lignes forces).

La politique de quotas peut se révéler positive (par exemple représentation féminine chez les Verts). Le fait d'étudier des auteures féminines ne se ferait pas au détriment de la qualité de l'enseignement, précédemment couvert par les auteurs masculins, et une révision des listes souvent obsolètes redonnerait peut-être aux élèves le goût de lire.

Il convient de dire du sexisme, même quasi-subliminal, qu'il faut le contrer. Cette lutte n'est certes pas le terrain de larges progrès, mais présente au moins l'avantage de ne pas avoir trop régressé. On doit cependant noter un phénomène nouveau, à savoir le sexisme et le machisme, souvent violents, chez les très jeunes enfants. Il est difficile d'expliquer ce décalage et l'origine complexe de cette régression. L'environnement médiatique est avancé comme une piste, certaines émissions de télévision qui présentent une somme incroyable de violences sexistes et débilatantes, influenceraient le comportement des enfants. Une autre piste serait le manque de place faite aux femmes. Ce qui impliquerait de laisser aux filles le droit d'exprimer leur féminité. Il s'agirait de trouver au sein d'un même contexte autant de références féminines que masculines. Les différences devraient être respectées et il faudrait éviter de faire rimer égalité avec identité des sexes.

Les pétitionnaires se sont inspirées de leur propre expérience scolaire et ont été surprises de constater la multiplicité de l'offre proposée par le département dans cette matière, à chaque niveau, dans les trois ordres. C'est précisément cette surprise qu'il faut retenir, car elles n'avaient manifestement pas été marquées par ces divers éléments de construction, liés à la lutte contre la discrimination et présents dans nombre de disciplines.

La formation continue des maître-sse-s présentée comme volontaire apparaît à certain-e-s commissaires comme finalement aléatoire ce qui implique qu'une part de l'autonomie des enseignants dans certains domaines devrait peut-être être réenvisagée, l'ensemble des ressources à disposition ne provoquant qu'un intérêt relativement faible.

Il semble que les jeunes filles en présentant leur pétition n'avaient pas dans l'idée de reproduire systématiquement le schéma de l'exception (grands hommes, grands militaires, grands écrivains) propre à l'enseignement traditionnel. Il s'agit plutôt de rendre aux femmes la place qui leur revient de droit. A cet égard, certaines députées trouvent choquant de cantonner cette problématique à un module particulier et en option. Les jeunes femmes pétitionnaires attirent l'attention sur leurs besoins de référents féminins. Il devrait être possible d'envisager l'enseignement sous un angle différent, sans reproduire des modèles de surfemmes en opposition aux surhommes, mais plus simplement comme exemple d'humains contribuant chacun à l'évolution de notre société de façon même modeste.

Nous devons valoriser l'acte citoyen initié par ces jeunes femmes qui ont récolté 1020 signatures. Si la forme peut paraître contestable à certain-e-s intervenant-e-s, tous semblent s'accorder sur le fait qu'il faut donner une impulsion indispensable à la réflexion sur les problèmes d'égalité entre hommes et femmes. Dans ce champ les commissaires constatent l'ouverture du DIP sur ces questions et les réponses nombreuses déjà articulées sur ces sujets. Mais force est de constater que l'intention ne suffit visiblement pas et qu'il importe de stimuler concrètement cet état d'esprit au sein même de l'enseignement. Une large diffusion de l'information sur ces questions auprès des directions des établissements serait une bonne manière de mettre en pratique les bonnes intentions. Et un bilan de cette action serait souhaitable d'ici une année.

La quête d'auteures féminines et de lecture-plaisir est certes appréciable mais ne doit pas masquer l'intérêt de la lecture-savoir et dans cette perspective les recommandations du département seraient suffisamment explicites.

Le lien entre vécu des femmes et réalités actuelles doit être établi. On constate à ce propos dans et hors de l'école, un net recul de la place faite aux femmes. Au-delà des contenus, l'enseignement doit rester la leçon de vie.

La quasi-disparition de la lecture est regrettable et cette problématique mérite qu'on s'y attarde même si cela dépasse le cadre de cette pétition. L'enseignement se contente le plus souvent d'extraits de livres, sans doute influencé par le développement de la culture Internet et de la culture du zapping très présente dans la société.

Les député-e-s ne sont pas compétent-e-s pour agir sur les programmes mais aimeraient savoir ce qu'il advient des bibliothèques scolaires ?

Dans les classes primaires subsiste un coin lecture, dans l'ensemble des autres degrés un centre de documentation est aménagé qui devrait permettre l'échange, la lecture, les recherches et rester un poumon de la vie de l'école. Un poste de consultation Internet est prévu et les périodiques sont à disposition.

Ces travaux ont été l'occasion de soulever plus de questions que d'apporter de réponses. Cette pétition nous aura donc permis de prendre conscience d'un certain nombre de problèmes :

- au niveau des maître-sse-s qui visiblement ne prennent pas cette problématique assez au sérieux ;
- au niveau de la production du matériel pédagogique qui ne semble pas pressé d'être en adéquation avec les directives fédérales sur l'égalité hommes femmes ;
- au niveau des élèves qui n'ont pas connaissance des initiatives du DIP pour pallier aux problèmes de genres dans l'enseignement ;
- au niveau du travail du Bureau de l'égalité qui ne dispose pas de moyens suffisants pour remplir sa tâche.

De plus, force est de constater qu'une loi sur l'égalité entre hommes et femmes ne suffit pas à changer les comportements et que si ce travail nécessite un effort constant et soutenu dans tous les champs, le monde de l'enseignement devrait être le lieu privilégié pour ce faire. L'ampleur de la tâche ne doit pas être un argument pour baisser les bras et laisser se détériorer une situation qui, si elle n'est pas idéale, présente néanmoins une nette amélioration. Nos enfants ont besoin de modèles pour leur construction identitaire et nous ne pouvons pas laisser cette fonction aux seuls modèles médiatisés.

Ces constats ont amené la commission de l'enseignement et de l'éducation à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Vote sur le renvoi de la pétition 1460 au Conseil d'Etat

Pour : 2 L, 2 AdG, 2 Ve, 3 S, 1 R [unanimité des membres présents]

Contre : –

Abst : –

Pétition (1460)

concernant la modification du programme scolaire primaire et secondaire qui est discriminatoire envers les femmes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Ne trouvez-vous pas scandaleux d'ignorer l'existence des femmes qui ont contribué à l'histoire de l'humanité ?

Ne croyez-vous pas que pour établir une égalité totale entre hommes et femmes (pas uniquement au niveau constitutionnel) ; il faudrait commencer par parler, à l'école, des femmes qui ont laissé leur empreinte ?

Les soussignées et soussignés demandent à M. Charles Beer, chef du département de l'instruction publique, de revoir, dans cette perspective, le matériel scolaire et le contenu des programmes.

N.B. : 1020 signatures
M^{lle} Garance Mugny
8, rue Henri-Frédéric-Amiel
1203 Genève